

MON DOSSIER

BENEVOLE / ADHERENT



Association



Association Loi 1901

CE DOSSIER EST À COMPLÉTER ET SIGNER AVANT DE LE RENVOYER À L'ADRESSE SUIVANTE :



LES AMIS DE MOMO LE SINGE

Maison des associations de Vannes

31 Rue Guillaume Le Bartz 56000 Vannes

Tel : 06 66 16 69 52

Email : contact@lesamisdemomolesinge.fr

SITE : www.lesamisdemomolesinge.fr

LA LETTRE DE BIENVENUE

Madame, Monsieur,

Vous avez émis le souhait de nous rejoindre au sein de l'association : « **Les amis de Momo Le singe** » et nous vous en remercions.

Pour cela, vous pouvez choisir de devenir **Membre adhérent** et / ou **bénévole**.

Être **membre adhérent** au sien d'une association vous permet de participer aux assemblées ordinaires et extraordinaires, de voter par des élections du conseil d'administrations et de représenter votre à cette même élection.

Vous aurez le droit de regard sur la gestion de l'association.

De plus, une carte annuelle d'adhérents vous permettra de représenter l'association dans diverses démarches auprès d'entreprises, de commerces ou du public pour la promouvoir.

Être **bénévole** vous permet de participer aux activités proposées par l'association, comme les animations pour les enfants malades ou en situations de handicaps, la tenue de stand et d'évènements festifs.

Quel que soit votre choix, nous seront très heureux de vous accueillir dans notre belle association dont le but est de distraire, faire rêver et redonner du sourire et de la joie à des enfants malades ou en situation de handicaps.

Bien cordialement.

Les Membre du bureau de L'association

« Les Amis de Momo Le singe »

01- LETTRE DE BIENVENUE

02- LE GUIDE D'ACCUEIL

03- LE RÈGLEMENT DE L'ASSOCIATION

04- LA CHARTE DE BONNE CONDUITE

05- LE FORMULAIRE D'INSCRIPTION BÉNÉVOLE

06- LE FORMULAIRE D'ADHÉSION

07- LE FORMULAIRE D'AUTORISATION DE DIFFUSION D'IMAGE

GUIDE D'ACCUEIL

Devenir adhérent :

Conformément à l'article « 6 » des statuts de l'association, l'adhésion est soumise à la décision du conseil d'administration.

Elle est valable un an à compter de la date de paiement de la cotisation.

Elle peut être renouvelée sur simple demande écrite de votre part. La cotisation annuelle est fixée à **5 €** (cinq euros).

Son montant pourra être révisé lors la prochaine assemblée générale ordinaire. L'encaissement de la cotisation ne sera fait que lorsque le conseil d'administration de l'association aura accepté votre adhésion.

Démarche :

1. Complétez et signez le formulaire d'adhésion,
2. Joignez une autorisation parentale si vous êtes mineur(e),
3. Joignez une photocopie de votre carte nationale d'identité,
4. Joignez un chèque de **5 €** (cinq euros) établi à l'ordre de « Les amis de Momo Le singe ». ou demandez nous le RIB de notre association par E-mail

Devenir bénévole :

Vous serez inscrit(e) sur la liste des bénévoles de l'association et à ce titre vous serez couvert(e), pour toutes les activités que vous mènerez pour l'association, par la police d'assurance contractée par elle.

Pour garantir le bon déroulement des actions auxquelles vous participerez, vous devez approuver en la signant, la « Charte de bonne conduite du bénévole » jointe.

De plus, dans la mesure où vous serez amené(e) à être en contact avec des enfants malades ou en situation de handicap, nous vous demandons de :

1. Présenter au (à la) responsable de la section dont vous dépendrez, **un extrait de casier judiciaire n° 3**.
Lien pour demander VOTRE extrait de casier judiciaire : <https://www.cjn.justice.gouv.fr> . Ce document ne doit pas être fourni car il ne peut pas être conservé par l'association. Vous êtes en droit de refuser de présenter ce document.
2. Fournir **un certificat de vaccination des vaccins obligatoires** à jour.

En cas de refus de présenter l'extrait de casier judiciaire ou de fournir le certificat de vaccination, le conseil d'administration de l'association pourra décider :

- Soit de refuser votre demande d'inscription,
- Soit de vous exclure de toutes actions auprès des enfants malades ou en situation de handicap.

Démarche :

1. Complétez et signez le formulaire d'inscription,
2. Joignez une photocopie de votre carte nationale d'identité,
3. Joignez une autorisation parentale si vous êtes mineur(e),
4. Joignez la « Charte de bonne conduite du bénévole » approuvée et signée,
5. Complétez, signez ou faites signer un parent si vous êtes mineur(e) l'autorisation de diffusion d'image.
6. Joignez un chèque de **15 €** (Quinze Euros) établi à l'ordre de « Les amis de Momo Le singe », pour le tee-shirt de l'association et son envoi par courrier

RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE L'ASSOCIATION

Adopté par le bureau exécutif lors de la réunion du 5 septembre 2018

Le présent règlement intérieur de l'association pourra être modifié et complété pour présentation et approbation à la prochaine assemblée générale ordinaire

Article 1 – Agrément des nouveaux membres.

Tout nouveau membre doit être parrainé et présenté par deux membres de l'association, dont au moins un membre du bureau exécutif, préalablement à son agrément.

Conformément à l'article « 6 » des statuts, il est agréé par le conseil d'administration statuant à la majorité de tous ses membres.

Le conseil d'administration statue lors de chacune de ses réunions sur les demandes d'admission présentées.

Les personnes désirant adhérer doivent remplir un bulletin d'adhésion.

Article 2 – Démission – Exclusion – Décès d'un membre

1. La démission doit être adressée au président du conseil par lettre recommandée. Elle n'a pas à être motivée par le membre démissionnaire.

2. Comme indiqué à l'article « 9 » des statuts, l'exclusion d'un membre peut être prononcée par le conseil, pour motif grave. Sont notamment réputés constituer des motifs graves :

- la non-participation aux activités de l'association ;
- une condamnation pénale pour crime et délit ;
- toute action de nature à porter préjudice, directement ou indirectement, aux activités de l'association ou à sa réputation.

L'intéressé, s'il le souhaite, sera en mesure de présenter sa défense lors d'une réunion du conseil. La décision d'exclusion est adoptée par le conseil statuant à la majorité des deux tiers des membres présents.

3. En cas de décès d'un membre, les héritiers ou les légataires ne peuvent prétendre à un quelconque maintien dans l'association.

La cotisation versée à l'association est définitivement acquise, même en cas de démission, d'exclusion, ou de décès d'un membre en cours d'année.

Article 3 – Assemblées générales – Modalités applicables aux votes

1. Votes des membres présents Les membres présents votent à main levée. Toutefois, un scrutin secret peut être demandé par le conseil d'administration ou « 20 » % des membres présents.

2. Votes par procuration Si un membre adhérent de l'association ne peut assister personnellement à une assemblée, il peut s'y faire représenter par un mandataire pour lequel il établit une procuration. Les procurations sont remises au conseil d'administration au plus tard lors du début de la séance.

Article 4 – Indemnités de remboursement.

Aucun remboursement de frais n'est prévu pour la première année d'existence de l'association.

Article 5 – Commission de travail.

Des commissions de travail peuvent être constituées par décision du conseil d'administration.

Article 6 – Règles pour tous les bénévoles.

Cet article fait l'objet d'un document séparé appelé « Charte de bonne conduite du bénévole » et concerne tous les bénévoles. De plus, il est demandé aux bénévoles intervenant auprès des enfants malades ou en situation de handicap, de présenter un extrait de casier judiciaire n°3 et de fournir un certificat de vaccination des vaccins obligatoires à jour.

Article 7 - Modification du règlement intérieur

Le présent règlement intérieur pourra être modifié par le conseil d'administration ou par l'assemblée générale ordinaire à la majorité simple des membres présents.

CHARTRE DE BONNE CONDUITE DU BÉNÉVOLE

En devenant bénévole de l'association « Les amis de Momo Le singe », je m'engage à respecter les règles suivantes :

Article 1 : Comportement

Je me conduis en personne responsable et j'utilise un langage correct.

Je dois respecter les règles de politesse, d'hygiène et de tenue vestimentaire les plus élémentaires.

Lors de chaque réunion ou manifestation, aucun acte malveillant, frauduleux ou illégal ne sera toléré. Les contrevenants s'exposeront automatiquement à des sanctions pouvant aller jusqu'à l'exclusion définitive de l'association.

Article 2 : Respect d'autrui

Tout acte, parole ou geste discriminatoire envers une personne en raison notamment, mais sans s'y limiter, de son appartenance à un courant religieux, une ethnie ou un parti politique est à proscrire.

Article 3 : Alcool, drogues, tabac

La consommation d'alcool et de drogue est strictement exclue. Toute consommation de substance illicite impliquerait une sanction immédiate. Il est interdit de fumer et de vapoter dans tous les lieux publics et à proximité des enfants malades ou en situation de handicap. Les amis de Momo Le singe

Article 4 : Information

Si j'ai connaissance d'un problème, de toute nature qu'il soit, risquant de perturber le bon fonctionnement de l'association, je dois impérativement et immédiatement en informer les membres du Bureau.

Article 5 : Image de l'association

Je véhicule une image positive de l'association. Aucune atteinte ne sera portée ni par mes gestes, mes paroles ou mon attitude à l'association « Les amis de Momo Le singe ».

Article 6 : Utilisation du nom de l'association

Le nom de l'association « Les amis de Momo Le singe » ne pourra en aucun cas être utilisé à titre personnel et/ou individuel pour son propre bénéfice ou au bénéfice d'un tiers.

Article 7 : Communication

Les membres du Bureau sont responsables de la communication externe (presse, TV, radio, partenaires,...), par conséquent, tout membre de l'association qui souhaitera s'exprimer officiellement au nom de l'association devra en informer le Bureau et ne devra communiquer que sur des informations officiellement validées.

Par ma signature, je déclare avoir lu et compris le présent document et m'engage à m'y conformer sans réserve. En cas de non-respect de l'un ou de plusieurs de ces articles, je m'expose à des sanctions (avertissement, exclusion provisoire, exclusion définitive) définies et notifiées par les membres du Bureau.

| | | |
|--------------|-----------------|---------------|
| NOM : | PRENOM : | DATE : |
|--------------|-----------------|---------------|

Faire précéder la signature de la mention manuscrite « Lu et approuvé »

JE ME PRÉSENTE

 Monsieur Madame

Nom : _____ Prénom : _____

Demeurant à N° et rue : _____

Code postal : _____ Ville : _____

Adresse mail : _____ Tel : _____

Date de Naissance : ____/____/____

FORMULAIRE D'INSCRIPTION BÉNÉVOLE

Déclare souhaiter devenir bénévole de l'association « Les amis de Momo Le singe ».

À ce titre, un exemplaire de la « Charte de bonne conduite du bénévole » m'a été remis. J'ai pris bonne note des obligations qui incombent aux bénévoles, notamment celles relatives aux bénévoles qui sont en contact avec les enfants malades ou en situation de handicap que je m'engage à respecter. Les amis de Momo Le singe.

Je déclare être majeur(e)

ou

Je joins une attestation de mes parents qui m'autorise à être bénévole au sein de l'association.

J'ai lu la « **Charte de bonne conduite du bénévole** » que je joins approuvée et signée.

Je désire intervenir auprès des enfants malades ou en situation de handicaps **Alors :**

Je joins un **certificat de vaccination des vaccins obligatoires à jour**

Je suis prêt à présenter au (à la) responsable de section dont je dépendrai, **un extrait de casier judiciaire n°3.**

Je joins un chèque de **15,00€** (Quinze Euros) établi à l'ordre de « Les amis de Momo Le singe » pour le tee-shirt et les frais d'envoi.

Je m'engage à participer à une formation d'un jour organisée par l'association « les amis de Momo Le singe » celle-ci est gratuite.

| | | | | | | | |
|---------------------------|----------|----------|----------|-----------|------------|-------------|--------------|
| Taille pour mon tee-shirt | S | M | L | XL | XXL | XXXL | XXXXL |
|---------------------------|----------|----------|----------|-----------|------------|-------------|--------------|

INFOS +

- Avez-vous des dons artistiques ? le quel : _____
(**Exemple** : Chanteur, Musicien, Conteur, Clowns, Marionnettiste, Magicien ou autre...)
- Avez-vous le permis ?
- Avez-vous une voiture
- J'accepte de faire du covoiturage
- Je suis prêt à tenir des stands.

Fait à : _____ Le : _____

SIGNATURE :



FORMULAIRE D'ADHÉSION

- Je Déclare souhaiter devenir membre de l'association « Les amis de Momo Le singe » en qualité d'adhérent(e).

À ce titre, un exemplaire des statuts peut m'être remis par l'association par E-mail, par simple demande de ma part et un règlement intérieur m'a été remis. J'ai pris bonne note des obligations qui incombent aux membres adhérents, notamment celles relatives à la participation que je m'engage à respecter. Les amis de Momo Le singe

- Je déclare être majeur(e)

ou

- Je joins une attestation de mes parents qui m'autorise à adhérer à l'association. Veuillez, par ailleurs, trouver ci-joint un chèque de **5,00 €** établi à l'ordre de « Les amis de Momo Le singe » constitutif de ma cotisation due pour l'année en cours.

Fait à : _____ Le : _____

SIGNATURE :

FORMULAIRE D'AUTORISATION DE DIFFUSION D'IMAGE

Je soussigné(e) _____

(1) Tuteur légal de l'enfant :

Nom _____ Prénom : _____

Demeurant à N° et rue : _____

Code postal : _____

Ville : _____

Autorise l'association « Les amis de Momo Le singe »

(1) à me photographier – à photographier l'enfant susnommé

et

(1) me filmer – filmer l'enfant susnommé

J'accepte l'utilisation et l'exploitation commerciales ou non de

(1) mon image – l'image de l'enfant susnommé

Sur le site internet de l'association « Les amis de Momo Le singe », sur les réseaux sociaux et autres médias, ainsi que sa diffusion sur quelque support que ce soit, papier, support analogique ou support numérique, actuel ou futur et ce pour la durée de vie des documents réalisés ou celle de l'association « Les amis de Momo Le singe ».

(1) Cocher la mention

En conséquence de quoi, je renonce expressément à me prévaloir d'un quelconque droit à l'image

(1) pour moi – pour l'enfant susnommé

et à toute action à l'encontre de l'association « Les amis de Momo Le singe » qui trouverait son origine dans l'exploitation **de**

(1) mon image – l'image de l'enfant

Susnommé dans le cadre du droit à l'image.

Fait à : _____ Le : _____

SIGNATURE :